

Car si elle achète d'une ou de plusieurs banques commerciales, les comptes de ces banques seront crédités à la banque centrale et incorporés à leurs réserves. Si elle achète d'un vendeur qui n'est pas une banque, celui-ci dépose alors l'argent à son compte dans une banque, dont la réserve à la banque centrale s'accroît d'autant lorsque le chèque est présenté à celle-ci pour paiement. Naturellement, si chaque banque commerciale a une proportion dans laquelle elle croit devoir maintenir ses réserves, la banque ou les banques, dont les comptes auront été crédités éventuellement pour cette somme additionnelle, constatant que leurs proportions ont été augmentées, voudront les réduire. Autrement, elles perdraient l'occasion d'augmenter leurs recettes. En conséquence, bien qu'elles ne soient pas obligées d'augmenter, elles prendront les moyens d'accroître leur actif et leur passif par des sommes suffisantes à réduire leur proportion en espèces et la ramener, de nouveau, au niveau habituel. Comme nous l'avons vu, ce niveau moyen est en ce moment d'environ dix pour cent, et dans le cas de l'achat de deux millions de valeurs, mentionné plus haut, elles chercheraient à augmenter d'environ vingt millions leur actif et leurs dépôts. Ainsi une opération par la banque centrale aura, sur le total des moyens d'achat, dix fois l'effet d'une opération par une banque commerciale. Si les banques peuvent trouver de bons emprunteurs, c'est-à-dire, si le caractère des emprunteurs et les fins pour lesquelles ils veulent de l'argent sont acceptables, les banques commerciales n'hésiteront pas à assumer le passif des dépôts, contingent au prêt d'une somme additionnelle de vingt millions de dollars, comme dans le cas qui nous occupe, parce que c'est le moyen le plus avantageux d'employer leur argent. Autrement, elles pourraient soit acheter des valeurs de portefeuille, qui leur rapporteraient des recettes moindres (mais avec moins de risque peut être), soit mobiliser partiellement dans un sens et partiellement dans l'autre.

L'une ou l'autre des méthodes augmentera leurs dépôts collectifs *pari passu*. De plus, elles s'étendront toutes, plus ou moins, en proportion de leurs proportions relatives. Autrement, certaines d'entre elles verraient passer à d'autres leurs réserves en espèces et constateraient que leurs proportions sont tombées trop bas. Elles tendent à un mouvement d'ensemble et à maintenir à un plus haut niveau par leur propre action et celle de leurs dépositaires la relativité déjà existante. Réciproquement, si la banque centrale vend des valeurs, ou contracte ses prêts et escomptes, il y aura une chute correspondante dans les disponibilités des banques, une réduction de la proportion des fonds collectifs et un besoin éventuel d'une contraction collective des dépôts. Là où le marché des valeurs d'Etat, des billets du Trésor et des effets de commerce est peu développé, une banque centrale doit s'efforcer de le développer si elle veut s'assurer d'être capable d'acheter et vendre librement l'espèce des valeurs qu'elle est autorisée à conserver dans le volume nécessaire à son contrôle. Ce contrôle peut aussi trouver un auxiliaire dans l'achat et la vente d'or et de change étranger. Dans le cas du Canada, les opérations de change étranger sont limitées par la loi de la Banque du Canada, et naturellement, toutes les banques centrales doivent tenir compte de la stabilité de toutes les devises qu'elles sont autorisées à garder.

Bien que leur action soit plus indirecte, les changements dans le taux officiel des banques ont un effet semblable, surtout là où il y a un marché bien développé et sensible à de tels changements, et où c'est la coutume des banques commerciales de modifier leurs taux quand la banque centrale modifie les siens. Les taux élevés tendent à contracter les entreprises commerciales et les bas taux tendent à les étendre. Mais si un pays est sur l'étalon-or, les taux élevés tendent à attirer l'or, et les bas taux en encourageant la sortie, imposant ainsi certaines limitations à la contraction et à